

*[Text]*

cent of Gross National Product to at least an annual level equal to 3 per cent of GNP. A mobilization plan is needed now. It is just as critical to the maritime forces and air forces as it is to land forces.

Within this increased budget, we should begin to build maritime forces and maritime air capabilities approaching those proposed by Admiral Timbrell in his earlier submission, but taking into consideration the new technological developments which make small ships equipped with precision guided weapons very powerful, the increased capabilities of the small aircraft carrier in the anti-submarine warfare role and the impact of satellite surveillance systems.

With regard to naval reserves in general, I should like to reiterate what I said to the House of Commons Sub-Committee on Armed Forces Reserves on November 5, 1981:

The maritime Reserve Force, which is a vital force that fills many needs, is too small. There are too few of them and they lack modern training equipment. The current force of 3,250 trains for many roles, for example, ship and air duty, training, inspections and control, and are always available as a disciplined force. The Naval Control of Shipping Organization is particularly efficient and is exercised annually in its role. However, despite the lack of a minesweeping capability and the assumption of broader maritime responsibilities for control of our territorial waters, pollution control and control of our economic zone, the naval reserves have not been expanded. In my view, the maritime reserve force should be increased to between 5,000 and 10,000, provided with modern ships and assigned minesweeping and protective roles in national waters and the economic zone with a view to increasing Canada's overall maritime capability. Provision within this expanded structure should be made for the integration of Coast Guard, RCMP and other government maritime capabilities in emergency or war.

That is, all the ships of other government departments should be seen as an active Ready Naval Reserve. They should be uniformed services and come under full control of the Maritime Commander in war or a declared national or international emergency or period of rising tension.

In closing, Mr. Chairman, I should like to table, for inclusion in the records of the Subcommittee, a copy of the text of an address by Rear Admiral Mainguy to the Canadian Institute of Strategic Studies at its seminar on Arming in the 1980s, held on June 26/27, 1981, which sets out the views of the Headquarters, Supreme Allied Command Atlantic, on many of these important subjects. I have brought additional copies for circulation to honourable Senators and I recommend it for your study.

*[Traduction]*

augmenter notre budget de défense, qui est actuellement d'environ 1,8 p. 100 du produit national brut par an, à un niveau annuel d'au moins 3 p. 100 du produit national brut. Il nous faut immédiatement un plan de mobilisation. Son importance est aussi grande pour les forces navales et aériennes que pour les forces terrestres.

Grâce à ce budget plus important, nous devrions commencer à nous doter d'un potentiel naval et aérien approchant celui proposé par l'amiral Timbrell dans la présentation qu'il a faite plus tôt, mais en n'oubliant pas les innovations technologiques qui rendent extrêmement puissants les petits bâtiments équipés d'armes guidées très précises, les possibilités accrues des petits porte-avions dans la lutte anti-sous-marins et les répercussions des systèmes de surveillance par satellite.

Pour ce qui est des forces navales de réserve en général, j'aimerais répéter ce que j'ai dit au sous-comité de la Chambre des communes sur les Réserves des forces armées, le 5 novembre 1981:

La Réserve des forces navales, force cruciale qui répond à de nombreux besoins, est trop petite. Ses effectifs sont trop faibles et ils manquent d'équipement moderne d'entraînement. L'effectif actuel de 3 250 personnes s'entraîne pour des nombreuses fonctions, par exemple, le service naval et aérien, la formation, les inspections et le contrôle et il constitue toujours une force disciplinée disponible. Les membres du Service de contrôle naval de l'organisation de la navigation sont particulièrement efficaces et bien entraînés annuellement pour l'exercice de leurs responsabilités. Cependant, malgré l'absence de dragueurs de mines, et bien que nous ayons assumé une responsabilité navale plus grande pour le contrôle de nos eaux territoriales, la lutte contre la pollution et la surveillance de notre zone économique, la réserve navale n'a pas été augmentée. A mon avis, l'effectif des forces navales de réserve devrait être porté à entre 5 000 et 10 000 membres; elles devraient être dotées de navires modernes et chargées de missions de dragage de mines et de protection dans les eaux territoriales et la zone économique, afin d'augmenter le potentiel naval global du Canada. Dans le cadre de cette structure plus vaste, il faudrait prévoir l'intégration de la Garde côtière, de la GRC et d'autres organismes navals du gouvernement en cas d'urgence ou de guerre.

Ceci signifie que tous les navires des ministères doivent être considérés comme faisant partie d'une réserve navale active. Leur personnel devrait porter l'uniforme et être placé sous le commandement intégral du Chef du Commandement maritime en cas de guerre ou d'urgence nationale ou internationale déclarée ou en période de tension croissante.

Qu'il me soit permis en terminant, monsieur le président, de déposer pour qu'il soit inclus dans le rapport du Sous-comité un exemplaire du texte d'une allocution prononcée par le contre-amiral Mainguy devant l'Institut canadien des études stratégiques, lors du colloque intitulé L'Armement dans les années 80 que cet organisme a tenu les 26 et 27 juin 1981; dans son document, l'amiral exprime l'avis du Quartier général du Commandement suprême allié de l'Atlantique (SACLANT) sur bon nombre de ces sujets importants. J'en ai